

# Chapitre 4

## Mise en couple et devenir des unions : comparaison de deux capitales ouest-africaines, Cotonou et Lomé

**Agnès Adjamagbo**

Laboratoire Population Environnement Développement - Aix-Marseille Univ. - Institut de Recherche pour le Développement, France

**Philippe Antoine**

Institut de recherche pour le développement, Centre Population et Développement

**Marie-Reine Toudéka**

Unité de Recherche Démographique Université de Lomé (Togo)

**Norbert Kpadonou**

Université Catholique de Louvain

Afrique de l'Ouest

Ruptures matrimoniales

Cérémonie de mariage

Unions

Les études sur le mariage en Afrique s'intéressent à la façon dont les unions se forment et se défont. Peu d'études s'intéressent cependant à la relation entre les deux. Cet article vise à étudier comment le type de cérémonie scellant officiellement le mariage peut influencer le devenir de cette union dans deux villes d'Afrique de l'Ouest : Cotonou (Bénin) et Lomé (Togo). Nous cherchons également à savoir si les unions non formalisées sont plus fragiles que les unions formalisées.

Les données utilisées sont tirées d'une enquête réalisée en 2012 dans le cadre du programme ANR FAGEAC (Famille Genre et Activités en Afrique de l'Ouest) auprès d'un échantillon de plus de 1.000 individus dans chaque ville. Les analyses révèlent l'existence de modèles différents d'entrée en mariage dans les deux pays. Des similitudes sont toutefois observées en ce qui concerne la manière dont les couples formalisent leurs unions, ainsi que la mobilité conjugale. Dans les deux villes, un quart des unions n'a donné lieu à aucune cérémonie officielle. La moitié des unions est scellée uniquement par le droit coutumier sans passage à la mairie, à l'église, ou à la mosquée. Il apparaît également que lorsque la première union se termine par une rupture ou un veuvage, les suivantes restent souvent sans aucun type de formalisation. Dans les deux villes, les unions scellées civilement et/ou religieusement semblent plus stables.

Ces résultats renvoient probablement à un environnement économique difficile qui bouscule les modes de mise en union. Ils suggèrent également une certaine dérégulation de la mise en union notamment chez les jeunes générations, en particulier à Lomé.

Studies of marriage in Africa generally focus on how unions are formed and dissolved. Few studies, however, examine the relationship between the two. The aim of this article is to study how the type of ceremony (traditional, religious or civil) that officially seals a marriage, can influence the fate of this union in two West African cities: Cotonou (Benin) and Lomé (Togo). We also investigate whether non-formalized unions are more fragile than formalized ones.

The data used come from a survey carried out in 2012 as part of the ANR FAGEAC (Famille Genre et Activités en Afrique de l'Ouest) program, involving a sample of over 1,000 individuals in each city. The analyses reveal the existence of different patterns of marriage entry in the two countries. However, similarities were observed, for example in the way couples formalized their unions, and in marital mobility. In both cities, a quarter of unions do not involve any formal ceremony. Half of all unions are sealed solely by customary law, with no need to go to the town hall, church or mosque. Trends are more significant among younger generations, particularly in Lomé. It also appears that when the first union ends in break-up or widowhood, subsequent ones often remain without any form of formalization. In both cities, civilly and/or religiously sealed unions appear to be more stable and therefore less prone to break-up than informal unions. These results probably refer to a difficult economic environment that shakes up union patterns. They also suggest some deregulation of union formation, particularly among the younger generations, especially in Lomé. Further qualitative research is needed to understand the social logic that underpin these practices.

## Introduction

En Afrique, au sud du Sahara tout particulièrement, le mariage est un événement difficile à appréhender du fait même de sa nature complexe (Antoine, 2002a ; Lesthaeghe et al., 1988). C'est en effet un événement transitionnel qui donne lieu à une série de pratiques (présentation des familles, échanges de cadeaux, remise de la dot, cohabitation, cérémonies civile et/ou religieuse) dont le déroulement varie plus ou moins selon les sociétés, voire même selon les individus (Hertrich, 2013 ; Meekers, 1992). Le passage de l'état de célibataire à celui de marié(e) est ainsi le fruit d'une procédure à la fois souple et complexe, où se croisent des intérêts communs (la famille, le lignage) et individuels (l'époux et l'épouse) (Hertrich, 2007). Enfin, le mariage est un événement polymorphe où les unions civiles, coutumières, ou religieuses, monogames ou polygames, côtoient des modèles plus innovants d'unions consensuelles, de deuxième bureau, de *sugar daddies*, d'*outside wives*, etc., qui peuvent être assimilés à des formes urbaines de polygamie (Meekers and Calves, 1997 ; Pison, 1989). Dans les études démographiques sur la nuptialité, en Afrique de l'Ouest, le repérage du début d'une union a toujours été un sujet à réflexion. Généralement, la mise en union est perçue comme la conjonction de quatre grands marqueurs : la célébration sociale de l'union (cérémonies, compensation matrimoniale) ; la consommation de l'union (sexualité), la cohabitation des conjoints (mise en ménage) et la naissance des enfants (procréation) (Meekers, 1992 ; Tabutin et Schoumaker, 2004). Sur ce plan, les études anthropologiques ont été très utiles pour décrire les procédures dans leur complexité (Bledsoe et Pison, 1994). Ces différentes étapes sont souvent disjointes et se déroulent

sur un laps de temps plus ou moins long, ce qui rend plus que jamais difficile l'identification de cadres précis et oblige à appréhender la mise en union le plus finement possible pour en reconstituer a posteriori le déroulement (Antoine et al., 2006). La datation du début de l'union retenue dans les enquêtes démographiques est celle donnée par le répondant lors des enquêtes, mais elle peut être ensuite mise en regard des différents événements collectés par ailleurs (cérémonie, cohabitation, dot, sexualité, fécondité).

Au cours des dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, des signes probants de changements s'observent dans le calendrier et dans le mode de constitution des unions : premier mariage plus tardif, raréfaction des mariages arrangés, assouplissement des procédures (Thiriart, 1999 ; Hertrich, 2001 ; Antoine, 2002a ; Mondain et al., 2009). L'enchaînement attendu de l'événement mariage qui détermine, pour les femmes en particulier, le début de la sexualité, dont découle ensuite la naissance d'un enfant, n'est plus le scénario systématique. L'une des caractéristiques de l'évolution des comportements démographiques en Afrique au sud du Sahara au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle a été l'augmentation flagrante des naissances hors mariage (Delaunay et Guillaume, 2007 ; Mensch et al. 2006 ; NRC 2005 ; Meekers et Calvès, 1999 ; Bledsoe et Cohen, 1993). La manière dont les jeunes générations constituent leur propre famille change en milieu rural comme en milieu urbain (Mondain et al., 2009 ; Adjamagbo et al. 2004). Les études menées en milieu rural montrent que la formalisation des unions tend à se simplifier du fait de la moindre implication des familles dans les affaires matrimoniales, liée notamment à la mobilité des jeunes vers les villes (Hertrich, 2007, LeGrand, Younoussi,

2009). La perte de contrôle des familles sur la formation des unions est souvent citée comme une source de fragilisation des unions (Locoh, 2002 ; Pison, 1986 ; Vimard, 1984). Elle se vérifie également en milieu urbain de manière sensible (Calvès et N'Bouké, 2011 ; Attané, 2007 ; Calvès et al., 2007 ; Antoine et Nanitellamio, 1996).

Les changements qui affectent la formation des unions se produisent en lien avec des conjonctures économiques souvent difficiles qui font que même si le mariage représente toujours une étape importante dans le parcours de vie des individus, il reste souvent subordonné à d'autres priorités, longues à satisfaire (accès au travail, au logement, etc.) (Lessault et Diagne, 2007). Un autre élément important de contexte est l'élévation des niveaux d'instruction, surtout celui des femmes, qui modifie les cycles de vie et fait évoluer les aspirations individuelles et les modèles de comportements. Enfin, la forte implication des femmes dans les activités économiques, qui fait aussi l'une des

particularités de beaucoup de villes au sud du Sahara (De Vreyer et Roubaud, 2013) pourrait également entrer en concurrence avec le mariage, les deux trajectoires étant souvent difficiles à concilier (Béguay, 2009).

Le lien entre la manière dont les individus scellent leur union et la stabilité de celle-ci est récurrent dans la littérature. Quant est-il aujourd'hui ? La tendance est-elle toujours de mise dans les grandes villes en particulier, habituellement considérées comme les moteurs du changement social ? La moindre formalisation des unions participe-t-elle un phénomène profond soulignant la consécration d'une nouvelle forme de partenariat conjugal ou, à l'inverse, est-elle le signe d'une fragilisation du lien conjugal ? C'est ce que cet article propose d'étudier à travers l'analyse de la manière dont les unions se font et se défont dans deux grandes villes ouest-africaines : Lomé et Cotonou.



Circulation en mobylette dans les rues de Cotonou  
© IRD - Cristelle Duos (14/11/2016)

## Objectif

Cet article aborde d'une part le mode de constitution des unions et d'autre part la relation entre la nature des unions et leur issue. Nous nous intéressons à la manière dont le type de cérémonie (traditionnelle, religieuse ou civile) dont l'union fait l'objet influe sur son devenir. Nous vérifions par ailleurs si les unions non formalisées sont plus vulnérables que les autres et donc exposées à des risques de ruptures plus importants que celles qui le sont. Nous mettons l'accent sur les différences hommes/femmes par rapport à ces événements et à leur perception.

Nous proposons une approche comparative entre deux capitales côtières d'Afrique de l'Ouest situées dans le golfe du Bénin : Cotonou au Bénin et Lomé au Togo<sup>1</sup>. Toutes deux sont peuplées d'environ un million d'habitants (un peu plus pour Lomé). Cotonou a un poids cependant relativement faible dans l'ensemble de la population urbaine du pays (moins de 25 %) comparé à Lomé (40 %). La croissance urbaine de ces villes repose en grande partie sur l'exode

rural. Lomé se distingue par une immigration particulièrement forte et ancienne de femmes originaires des régions du sud du pays attirées par les opportunités de commerce (Toulabor, 2012). Sur le plan de l'environnement culturel, ces deux villes sont marquées principalement par les religions chrétiennes et animistes (ainsi qu'une minorité conséquente de musulmans à Cotonou). Elles sont dominées par un système patriarcal mais où la présence des femmes dans la vie économique est importante et relativement ancienne, tout particulièrement au Togo. Au cours des dernières décennies, les gouvernements togolais et béninois ont adopté un certain nombre de mesures légales visant à améliorer le statut des femmes, mais ces mesures officielles ont encore souvent bien du mal à se traduire par des changements de pratiques. Au-delà des similitudes, Cotonou et Lomé ont donc des caractéristiques qui leur sont propres et qui permettent de nuancer l'existence d'un modèle culturel côtier homogène habituellement admis.

## Contexte socio culturel de la formalisation des unions à Lomé et à Cotonou

Les tentatives de description synthétique du mariage, en Afrique peut-être plus qu'ailleurs, se heurtent irrémédiablement au caractère pluriculturel des sociétés étudiées. Il est possible néanmoins, sans trop trahir les particularismes, de dresser les grandes lignes du déroulement «classique» de la formalisation des unions à partir des témoignages recueillis dans les deux villes.

À Lomé, comme à Cotonou, les procédures de mariage commencent généralement par les « premiers pas » qui consistent en une visite aux parents de la femme afin de les informer de l'intention de l'homme d'épouser leur fille. Cette étape donne lieu à la remise de petits cadeaux de l'époux à sa future belle famille. Sauf désaccord explicite entre les familles, à l'issue de cette première démarche, l'homme est considéré comme le fiancé de la jeune fille et doit préparer la dot. Les premiers pas se poursuivent normalement par la remise de la dot par l'époux aux parents de l'épouse. S'ensuit alors (éventuellement) la formalisation religieuse de l'union et/ou légale, par la célébration publique à l'état civil (Pilon, 1990 ; Thiriart, 1998).

Au Togo, comme au Bénin, la remise de la dot atteste du fait que l'homme a accompli toutes les démarches obligatoires pour le mariage (Thiriart, 1998). La dot a une signification spécifique pour chaque protagoniste de la procédure : pour la femme, elle est un signe d'honneur et de considération important ; pour l'homme, elle marque la force de son engagement et de sa capacité à jouer son rôle de chef de famille. Enfin, pour les parents des époux, elle est un symbole qui garantit l'union des deux familles (Locoh *et al.*, 1990). Au Togo et au Bénin, comme ailleurs, les modes de formalisation des unions tendent à s'assouplir (Dijoux, 2001). Ainsi le temps écoulé entre les premiers pas et la remise de

la dot peut parfois atteindre plusieurs années, bien après la cohabitation des époux et même la naissance des enfants.

Dans ces pays, la consécration coutumière de l'union constitue aujourd'hui une étape incontournable ; préalable aux autres cérémonies civiles et religieuses. Malgré les sensibilisations de plus en plus fréquentes sur les avantages juridiques liés au mariage civil (en rapport notamment avec la protection des droits des femmes), celui-ci est loin d'être systématique. Dans la pratique, quand il a lieu, le mariage civil, est souvent célébré dans l'intimité, en présence des témoins et de quelques membres de la famille. Sur le plan social, ce sont les mariages religieux et/ou traditionnel qui font sens et donnent lieu le plus souvent à de grandes festivités.

Dans le contexte social et culturel de ces deux villes ouest africaines, le constat généralisé d'assouplissement des règles de mise en union est à mettre en relation avec un contexte social particulier dominé par la forte implication des femmes dans les activités économiques et, dans une moindre mesure, l'amélioration sensible de leur niveau de scolarisation au cours des dernières décennies. Il est ainsi permis de penser que la simplification des unions serait autant le résultat de contraintes matérielles et économiques que le signe d'une modification de l'engagement des individus dans le mariage. Dans les villes tout particulièrement, le relatif désinvestissement des familles des affaires matrimoniales rend moins urgent pour les jeunes la formalisation des unions ; mais dans le même temps, l'absence de reconnaissance de la légitimité du couple par la famille rend les conjoints plus vulnérables face aux éventuels conflits ; les époux ne pouvant pas faire appel au soutien des membres de la parenté qui n'ont pas validé l'union et y sont peut-être même

<sup>1</sup> Cotonou est la capitale économique du Bénin, la capitale administrative étant Porto Novo.

## Données et méthodes

opposés. Dans ces conditions, on peut s'attendre à ce que les unions informelles soient particulièrement exposées à des risques de ruptures. Enfin, on peut penser que ceux qui ont connu une rupture d'union hésitent de surcroît à s'engager formellement dans une nouvelle union et prennent un temps de réflexion avant toute officialisation. Les deuxièmes unions seraient ainsi moins formalisées que les premières.



Crédit Photo : Place de l'étoile Rouge - Cotonou mai 2023  
Stéphane Brabant

Pour vérifier ces hypothèses, nous nous appuyons sur les données d'une enquête réalisée en 2012 dans les deux capitales, Lomé et Cotonou, auprès respectivement de 1156 et 1017 individus<sup>2</sup> hommes et femmes pour lesquels nous avons collecté diverses caractéristiques individuelles ainsi que l'histoire matrimoniale. Pour chaque union, on dispose de son rang, de sa date, du type de cérémonie effectuée, de la date de début de cohabitation et de son issue (en cours ; rompue par divorce ou veuvage). Nous testons également l'effet de la date de mise en cohabitation sur l'issue de l'union. Trois générations seront comparées : les personnes nées avant 1972, celles nées entre 1972 et 1981 et celles nées en 1982 et après.

Notre analyse se réalise en deux temps. Tout d'abord, nous examinons les facteurs qui influencent le mode de constitution des unions. Pour ce faire, nous procédons à une analyse en régression logistique qui permet d'identifier les principales variables explicatives de chacun des types de formalisation (exclusivement coutumier, religieux, civil) ou de l'absence de formalisation. Dans un second temps, nous explorons à l'aide d'un modèle de Cox (Cox, 1972) les raisons qui conduisent à la rupture d'union en regardant précisément l'effet du type de formalisation, mais aussi d'autres variables individuelles et de couple. Le modèle de Cox permet de combiner l'effet du temps et la prise en compte des différentes caractéristiques qui peuvent expliquer la réalisation ou non d'un événement. Le modèle de régression calcule l'effet des variables explicatives sur

le risque par unité de temps (ici l'année) de connaître l'événement. C'est la composante paramétrique du modèle, qui s'ajoute à la composante non paramétrique, pour former un modèle dit semi-paramétrique. Un coefficient de régression est associé à chaque variable, mesurant son influence moyenne sur le risque annuel de connaître le divorce. On peut ainsi dégager les facteurs qui accélèrent ou bien ralentissent le processus.

Outre ces analyses basées sur l'enquête quantitative, nous appuyons nos commentaires sur des enquêtes qualitatives réalisées dans le même programme auprès de femmes et d'hommes de Lomé et de Cotonou. Ces entretiens semi-directifs nous permettent de saisir les logiques qui président au mariage, et à sa rupture, quelle que soit sa forme, et de mieux comprendre comment les individus vivent les différentes manières d'être ensemble dans ces deux villes africaines.

<sup>2</sup> Enquête AEMU, Activité économique dans les ménages urbains, réalisée en décembre 2012 dans le cadre du Programme « Familles, Genre et Activité en Afrique » (FAGEAC) – ANR-10-SUDS-005-01 (2010-2014). Il associe le LPED à Marseille, le CEPED à Paris, le CEFORP à Cotonou, l'ISSP à Ouagadougou et l'URD à Lomé.

## Résultats

### Les grandes caractéristiques de l'union dans notre échantillon

Dans notre échantillon, une grande majorité des individus est en union au moment de l'enquête. À Cotonou, sur 1 017 individus interrogés âgés de 18 ans et plus, 760 (soit les trois quarts) ne sont plus célibataires. Nous avons recueilli en tout 898 unions dans la capitale béninoise. À Lomé, pour un effectif de 1 156 individus, 780 personnes ont eu au moins une union. Elles représentent une part un peu moins importante de l'échantillon (67,5 %). Le nombre total d'unions enregistré dans cette ville est de 923.

Les femmes sont dans l'ensemble plus souvent en union que les hommes. Cette

situation est liée au fait qu'elles entrent en union généralement plus tôt que les hommes, comme en attestent les proportions de célibataires nettement plus faibles chez elles que chez eux. Mais là encore, à Lomé les femmes célibataires sont plus représentées qu'à Cotonou (26,3 % contre 16,3 %). On note également une part nettement plus importante de célibataires parmi les hommes à Lomé qu'à Cotonou. (35,2 % dans la capitale béninoise, contre 40,4 % dans la capitale togolaise). Il semble donc qu'on soit devant deux modèles différents de constitution des familles dans les deux villes.

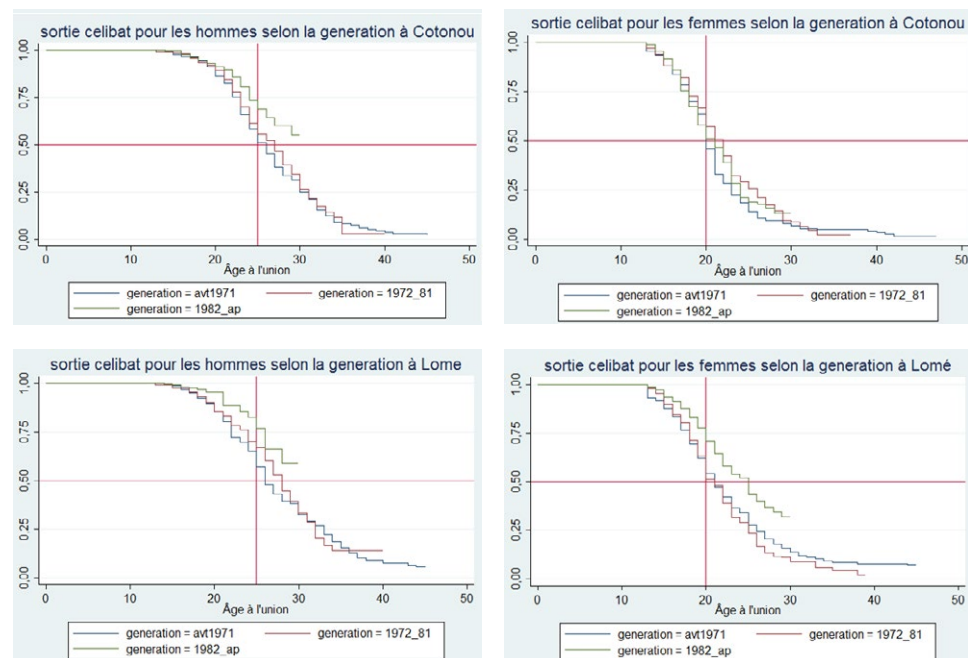


Figure 1 : Entrée en première union à Cotonou et Lomé pour les hommes et les femmes

Source : Enquête Activité Economique dans les Ménages urbains, décembre 2012 ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS\_005\_01

Cette différence entre les deux capitales est corroborée par les courbes d'entrée en union (Figure1) et le calcul des âges médians à la première union qui sont quasi similaires pour les femmes des générations intermédiaire et ancienne, mais nettement plus élevés pour les jeunes générations à Lomé alors qu'à Cotonou les jeunes femmes présentent le même profil que leurs aînées. En effet, l'âge médian au mariage des femmes nées en 1982 et après est de 25 ans à Lomé contre seulement 21 ans à Cotonou, soit 4 ans plus tard. Pour les générations précédentes, les âges médians à la première union sont quasiment identiques (autour de 20 et 21 ans dans les deux villes). Dans les deux villes également l'entrée en première union est plus tardive chez les hommes (autour de 26 ans pour la plus vieille génération et 26/27 ans pour la génération intermédiaire) et l'on

observe un net recul de cet âge pour la plus jeune génération (née en 1982 et après) dans les deux villes où si l'on projette la pente de la courbe, l'âge médian pourrait dépasser 30 ans.

La mobilité matrimoniale est relativement peu prononcée dans notre échantillon : moins de 10 % des individus dans les deux villes ont contracté une deuxième union et les unions de rang supérieur à deux sont peu fréquentes. Au total, les unions de rang 2 et plus représentent à Lomé, comme à Cotonou, environ 15 % de l'ensemble des unions. Dans une ville comme dans l'autre, davantage d'hommes que de femmes déclarent plusieurs unions.

Dans l'ensemble, on observe peu de différences dans la répartition des types de formalisation dans les deux villes. À Cotonou comme à Lomé, environ un quart des unions

Type de cérémonie	Hommes			Femmes		
	Rang 1	Rang 2 et +	Ensemble	Rang 1	Rang 2 et +	Ensemble
<b>COTONOU</b>						
Aucune	19	38	23	24	45	26
Exclusivement coutumier	51	39	49	50	39	49
Civil et/ou religieux	29	23	28	26	16	24
Total	100	100	100	100	100	100
Effectifs	313	82	395	447	56	503
<b>LOME</b>						
Aucune	18	24	20	22	49	24
Exclusivement coutumier	51	50	51	48	40	47
Civil et/ou religieux	31	26	30	30	11	28
Total	100	100	100	100	100	100
Effectifs	302	90	392	478	53	531

Tableau 1 : Type de formalisation de l'union selon le rang de l'union par sexe et par ville (en %)

Source : Enquête Activité Economique dans les Ménages urbains, décembre 2012 ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS\_005\_01

ne fait l'objet d'aucune célébration et ce, quel que soit le sexe, à l'exception cependant des hommes de Lomé qui se distinguent avec 20 % seulement d'unions non formalisées (Tableau 1). Pour les femmes comme pour les hommes, le mariage exclusivement coutumier (c'est-à-dire qui n'est pas suivi d'une cérémonie civile ou religieuse) est majoritaire, il concerne la moitié des unions dans les deux capitales<sup>3</sup>. Les mariages civil et religieux, combinés ou non, constituent près de 30 % des unions. Une plus faible proportion est cependant observée pour les femmes à Cotonou (24 %).

Des distinctions s'observent dès lors que l'on

considère le rang de l'union. On constate en effet que les unions de rang 2 et plus sont dans l'ensemble bien moins formalisées que les unions de rang 1. Par exemple, à Lomé, chez les femmes, la moitié (49 %) des unions de rang 2 et plus ne donne lieu à aucune célébration contre seulement 22 % des unions de rang 1. A Cotonou, ces mêmes chiffres sont respectivement de 24 % contre 45 %. Dans les deux cas, on passe du simple au double. Les différences sont un peu moins prononcées pour les hommes à Lomé. On retrouve la même tendance chez les Cotonnois qui déclarent 38 % d'unions non formelles parmi les unions de rang 2 contre 19 % pour les unions de rang 1. Alors que la part

Issue de l'union	Hommes		Femmes	
	Rang 1	Rang 2 et +	Rang 1	Rang 2 et +
<b>COTONOU</b>				
En cours	81	65	67	55
Divorce/Séparation	17	30	20	34
Veuvage	03	05	13	11
Total	100	100	100	100
Effectifs	313	82	447	56
<b>LOME</b>				
En cours	81	69	69	60
Divorce/Séparation	13	24	15	23
Veuvage	05	07	15	17
Total	100	100	100	100
Effectifs	302	90	478	53

Tableau 2 : Issue de l'union selon le rang de l'union selon le sexe et par ville (en %)

Source : Enquête Activité Economique dans les Ménages urbains, décembre 2012 ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS\_005\_01

<sup>3</sup> À Cotonou 95 % des unions formalisées le sont par au moins une cérémonie coutumière et 85 % des mariages civils et/ou religieux ont été également l'objet d'une cérémonie coutumière. À Lomé ces proportions sont un peu plus importantes, respectivement de 97 % et 93 %.

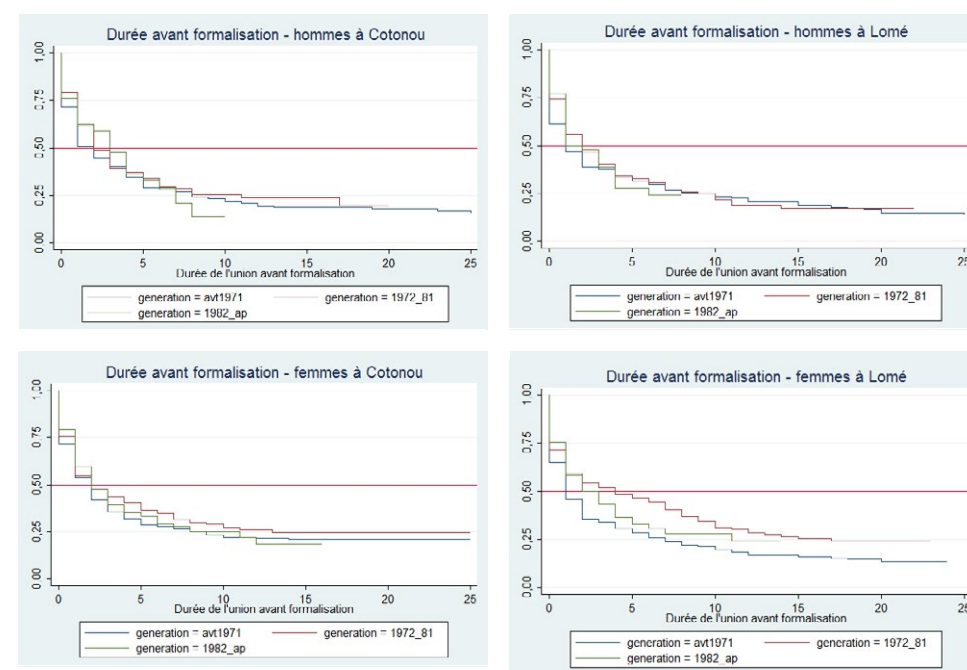


Figure 2 : Durée avant formalisation de l'union selon la génération

Source : Enquête Activité Economique dans les Ménages urbains, décembre 2012 ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS\_005\_01

des mariages coutumiers varie faiblement d'une catégorie à l'autre, quel que soit le sexe, on observe un net changement, chez les femmes tout particulièrement, dans la part des unions civiles ou religieuses pour les unions de rang 2 et plus. Le constat est net à Lomé, avec près de trois fois moins de mariages civils et / ou religieux pour les unions de rang 2 et plus (11 %) comparées aux unions de rang 1 (30 %). Il semble donc que la seconde union soit beaucoup moins scellée par une cérémonie que la première.

Moins fréquemment sanctionnées par une cérémonie civile ou religieuse et dans moins

de la moitié des cas par un mariage coutumier, les unions de rang 2 et plus apparaissent également comme des unions plus fragiles que les unions de rang 1 (tableau 2). Cela est particulièrement net chez les hommes à Cotonou chez qui 30 % des unions de rang 2 ou plus se terminent par une séparation ou un divorce contre moitié moins des unions de rang 1 (17 %). Moins accentuée, la différence reste cependant importante chez les hommes à Lomé (respectivement 24 % contre 13 %). Même constat, dans une moindre mesure, chez les femmes, puisque 34 % des femmes de Cotonou déclarent avoir rompu par un divorce ou une séparation leur union de rang

2 et plus, contre 20 % des femmes pour les unions de rang 1. A Lomé, le rapport est, respectivement, de 23 % contre 15 %. Résultat d'un écart d'âges souvent important entre les époux, le veuvage est un mode de sortie d'union relativement fréquent pour les femmes dans les deux villes : entre 11 % et 17 %. L'analyse spécifique des facteurs associés au divorce ou à la séparation sera effectuée plus loin dans le texte. Quand on analyse le temps qui s'écoule avant la formalisation, on constate que pour une proportion importante d'unions le début est déclaré comme concomitant avec sa formalisation (Figure 3).

La moitié des unions sont formalisées dans les 2 à 3 années qui suivent le début de l'union. Les pentes des courbes de formalisation par génération sont relativement voisines, à l'exception des femmes à Lomé où la génération intermédiaire (1972-1981) semble formaliser plus lentement leur union. Au-delà d'une dizaine d'années en union, les formalisations deviennent rares et environ 20 % des unions ne seront pas formalisées.

### Les facteurs explicatifs de la formalisation des unions

Le mode de formalisation des unions est associé de façon plus ou moins significative à un ensemble de facteurs qui sont présentés dans les tableaux 4 (Cotonou) et 5 (Lomé). Nous présentons un modèle pour chacun des quatre grands types de formalisation retenus : exclusivement coutumier ; non formalisé ; mariage civil à la mairie ; mariage religieux célébré dans un lieu de culte. Les deux derniers types peuvent être combinés avec une autre forme de célébration du mariage. Ce sont respectivement 891 et 918 unions qui sont analysées à Cotonou et

Lomé. Les régressions concernent les deux sexes, les hommes à Cotonou déclarent environ deux fois moins de mariages civil ou religieux que les femmes ; à Lomé c'est seulement le cas pour le mariage civil.

À Cotonou, bien plus qu'à Lomé, l'âge est très significativement associé au mariage religieux. À Cotonou plus le mariage est tardif plus il a de chances de faire l'objet d'une cérémonie religieuse (4 fois plus quand on se marie à 30 ans et plus que quand on se marie avant 20 ans. L'effet est moins net à Lomé, significatif seulement pour les mariages qui ont lieu entre 25 et 30 ans (2 fois plus). C'est également le cas pour le mariage civil (1,8 fois plus).

Toujours à Cotonou, les personnes socialisées dans leur enfance en milieu rural ont moins de chance de conclure une union exclusivement coutumière ; celles socialisées dans les villes de l'intérieur ont plus de 2 fois de chance de contracter un mariage civil ; celles originaires du milieu rural ou de l'étranger ont un risque deux fois plus élevé que les personnes ayant grandi dans la capitale économique de faire un mariage religieux.

Le niveau d'éducation joue un rôle également important sur le mode de formalisation des unions. Les personnes les plus éduquées déclarent significativement moins de mariages coutumiers que celles qui ne sont pas éduquées. En revanche, ces mêmes personnes, les plus éduquées, ont 4 fois et demi plus de chance de faire un mariage civil que celles qui ne sont pas scolarisées à Lomé et 5 fois plus à Cotonou, ville où ils ont également 2 fois plus de chance de faire un mariage religieux. Ce sont celles qui sont le mieux insérées dans l'économie moderne et qui peuvent bénéficier d'avantages familiaux auprès des employeurs à condition d'en

Variables explicatives		Coutumier exclusivement	Non formalisé	Civil	Religieux
Référence					
<b>Sexe</b>					
Féminin	Masculin	1,39	1,07	<b>0,49 ***</b>	<b>0,6 **</b>
<b>Âge à l'union</b>					
avant 20 ans	20-24 ans	0,68	0,88	0,96	<b>2,27 **</b>
	25-29 ans	0,68	0,66	1,59	<b>3,37 **</b>
	30 ans & plus	<b>0,53 **</b>	0,72	1,58	<b>4,02 **</b>
<b>Lieu de socialisation</b>					
Capitale	Autre urbain	0,87	0,65	<b>2,25 ***</b>	1,30
	Rural	<b>0,64 **</b>	1,12	1,40	<b>1,80 **</b>
	Étranger	0,81	0,85	1,53	<b>1,97 **</b>
<b>Éducation</b>					
non scolarisé	Primaire	0,77	1,49	<b>2,19 **</b>	0,89
	Secondaire 1	0,73	1,13	<b>2,71 **</b>	1,35
	Second. 2 & supérieur	<b>0,45 ***</b>	1,29	<b>5,44 ***</b>	<b>2,27 **</b>
<b>Génération</b>					
avt 1972	1972-1981	0,90	<b>2,62 ***</b>	<b>0,28 ***</b>	0,75
	1982 et après	0,98	<b>2,71 ***</b>	<b>0,16 ***</b>	0,59
<b>Religion</b>					
Catholique	Traditionnelle SR	1,10	2,20	0,27	0,24
	Autre chrétien	<b>1,61 ***</b>	<b>0,47 ***</b>	1,19	0,79
	Musulman	<b>0,47 ***</b>	<b>0,20 ***</b>	0,99	<b>7,74 ***</b>
<b>Homogamie ethnique</b>					
Non	Oui	0,79	1,09	1,05	1,46
<b>Début de cohabitation</b>					
cohabitation et union à la même date	Cohabitation avant l'union	1,82	0,47	0,68	0,79
	1 à 3 ans après l'union	1,01	0,67	0,79	1,44
	4 ans & + après l'union	1,51	<b>0,44 ***</b>	0,89	1,79
	Pas de cohabitation	<b>0,18 ***</b>	<b>11,63 ***</b>	–	<b>0,16 **</b>
<b>Rang d'union</b>					
rang 1	Union de rang 2 et plus	<b>0,58 **</b>	<b>3,96 ***</b>	0,64	<b>0,37 ***</b>

Tableau 4 : Régression logistique sur le mode de formalisation de l'union à Cotonou (Odds ratio)  
Source : Enquête Activité Economique dans les Ménages urbains, décembre 2012 ; programme FAGEAC  
ANR 10-SUDS\_005\_01

Le symbole \*\*\* indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; \*\* au seuil de 5 %

Variables explicatives Référence		Coutumier exclusivement	Non formalisé	Civil	Religieux
<b>Sexe</b>					
Féminin	Masculin	<b>1,43 **</b>	0,98	<b>0,50 **</b>	0,80
<b>Âge à l'union</b>					
avant 20 ans	20-24 ans	1,15	0,71	1	1
	25-29 ans	0,98	0,49	<b>1,84 **</b>	<b>2,00 **</b>
	30 ans & plus	1,31	0,64	1	1
<b>Lieu de socialisation</b>					
Capitale	Autre urbain	1,21	0,69	0,97	0,77
	Rural	0,97	0,91	1,20	0,68
	Étranger	1,33	0,49	0,75	<b>1,90 **</b>
<b>Éducation</b>					
non scolarisé	Primaire	<b>0,57 **</b>	1,55	1,60	1,25
	Secondaire 1	0,73	0,99	<b>2,17 **</b>	1,22
	Second. 2 & supérieur	<b>0,55 **</b>	0,72	<b>4,45 ***</b>	1,30
<b>Génération</b>					
avt 1972	1972-1981	<b>1,97 ***</b>	<b>2,35 ***</b>	<b>0,19 ***</b>	<b>0,34 ***</b>
	1982 et après	<b>2,43 ***</b>	<b>2,65 ***</b>	<b>0,10 ***</b>	<b>0,20 ***</b>
<b>Religion</b>					
Catholique	Aucune	1,47	1,15	0,41	<b>0,09 **</b>
	Traditionnelle	1,25	1,59	0,44	NC
	Autre chrétien	0,95	0,86	1,15	0,89
	Musulman	<b>0,24 ***</b>	<b>0,23 ***</b>	1,00	<b>15,53 ***</b>
<b>Homogamie ethnique</b>					
Non	Oui	1,36	<b>0,61 **</b>	0,96	0,93
<b>Ethnie</b>					
Mina Ewé	Kabye	0,62	1,66	0,81	0,93
	Autre ethnie	1,06	0,95	1,05	0,76
<b>Début de cohabitation</b>					
cohabitation et union à la même date	Cohabitation avant l'union	1,15	0,39	1,81	0,45
	1 à 3 ans après l'union	1,35	0,82	0,76	0,74
	4 ans & + après l'union	1,37	<b>0,32 ***</b>	1,43	0,98
	Pas de cohabitation	<b>0,30 ***</b>	<b>8,28 ***</b>	<b>0,10 ***</b>	<b>0,12 ***</b>
<b>Rang d'union</b>					
rang 1	Union de rang 2 et plus	1,07	<b>2,46 ***</b>	<b>0,43 ***</b>	<b>0,19 ***</b>

Tableau 5 : Régression logistique sur le mode de formalisation du l'union à Lomé

Source : Enquête Activité Economique dans les Ménages urbains, décembre 2012 ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS\_005\_01

Le symbole \*\*\* indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; \*\* au seuil de 5 %

apporter la preuve.

Les générations nées après 1972 déclarent 2 à 3 fois plus d'unions non formelles que leurs aînées nées avant 1972. Inversement les générations intermédiaire et jeune et ont tendance à déclarer moins de mariages civils et religieux que leurs aînées. En contrepartie les jeunes de Lomé, et ce, de manière particulièrement significative, ont nettement moins recours à une formalisation civile ou religieuse que les plus âgés. À Cotonou cela se vérifie seulement pour le mariage civil.

Le fait d'être musulman accentue très fortement le risque de célébrer une union par une cérémonie religieuse et réduit inversement le risque de non-formalisation ainsi que le fait de conclure un mariage exclusivement coutumier. La même tendance s'observe à Lomé et à Cotonou mais de façon cependant beaucoup plus prononcée dans la capitale togolaise où les musulmans ont 15 fois plus de chance de faire un mariage religieux que les catholiques contre 8 fois plus à Cotonou.

Si l'on prend en considération les variables liées aux couples, on constate que le fait que les partenaires soient ou non de la même ethnie ne modifie guère le type de formalisation. Alors qu'on aurait pu penser que le fait de ne pas appartenir à la même ethnie favoriserait l'absence de formalisation, ce fait ne se vérifie qu'à Lomé, mais l'inverse n'apparaît pas de manière significative pour autant. En revanche, l'homogamie ne favorise pas la formalisation de quelle que manière que ce soit.

Les rares unions où il n'existe pas de cohabitation sont celles qui ont beaucoup plus de chances de ne pas être formalisées (11 fois plus de chances à Cotonou et 8 fois plus à Lomé) que celles où la cohabitation a démarré en même temps que l'union.

Le rang de l'union, c'est à dire le fait d'avoir déjà été mariées pour les femmes ou pour les hommes le fait d'être divorcé (voire veuf) ou d'avoir déjà une épouse (polygamie) renforce très significativement le risque de ne pas sanctionner l'union de rang suivant par une cérémonie. Ceci est très prononcé à Cotonou où les personnes qui ont déjà été mariées ont 4 fois plus de chance de ne plus formaliser l'union de rang 2 ou plus par rapport aux premières unions.

### Les unions non formalisées en question

Le tableau 6 présente dans chacune des villes les facteurs associés à une non-formalisation des unions. On remarque que les générations les plus jeunes ont un risque beaucoup plus élevé de ne pas sceller leur union que les générations anciennes. Cette tendance concerne autant les hommes que les femmes à Cotonou (de manière beaucoup plus importante et significative pour les hommes que pour les femmes), mais ne s'observe que chez les femmes à Lomé. Ces dernières ont plus de 3 fois et demie plus de chances de ne pas formaliser leur union. Les jeunes hommes togolais semblent moins concernés (leur coefficient positif n'est pas significatif alors que leurs homologues béninois eux présentent des coefficients très forts (5 fois plus de risques de ne pas formaliser que la génération la plus ancienne).

D'autres aspects, liés au couple cette fois-ci, interviennent de façon significative : il s'agit de la cohabitation, du statut matrimonial du conjoint au début de l'union ; du rang de l'union (pour les femmes) ; et de la présence ou non d'enfants. Les analyses révèlent tout d'abord que le fait que les conjoints ne cohabitent pas augmente considérablement l'absence de mariage formel comparé à



ceux qui cohabitent dès le début de l'union : respectivement pour les hommes près de 12 fois à Cotonou et 9 fois plus à Lomé ; et pour les femmes respectivement 9 et 6,5 fois plus. Par ailleurs, par rapport aux célibataires, le fait que les hommes soient déjà mariés au moment où ils prennent une nouvelle conjointe (devenant polygames), ou qu'ils soient divorcés, influence très significativement le mariage informel à Cotonou (7 fois et demi plus pour les hommes dans le premier cas, près de 3 fois plus pour le second). Il faut y voir probablement un effet de la loi récente sur l'interdiction de la polygamie au Bénin<sup>4</sup>.

Le coefficient est significatif également, à Cotonou, les femmes qui se mettent en union avec un homme déjà marié ont 2 fois plus de chance de ne jamais voir leur union scellée par une cérémonie quelle qu'elle soit. À Lomé, ce phénomène ne se présente pas ; par contre, les femmes qui épousent un veuf ont un risque beaucoup plus faible d'entrer dans une union sans formalisation qu'en épousant un célibataire.

Variables explicatives Référence		COTONOU		LOME	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Modalités					
<b>Age à l'union</b>					
Avant 20 ans	20-24 ans	0,95	0,73	0,54	0,60
	25-29 ans	0,96	<b>0,38 **</b>	<b>0,32 **</b>	<b>0,46 **</b>
	30 ans et plus	0,64	0,93	<b>0,20 ***</b>	1,31
<b>Lieu de socialisation</b>					
Capitale	Urbain	0,69	0,69	<b>0,40 **</b>	0,98
	Rural	1,84	0,81	1,21	0,81
	Étranger	0,75	0,95	0,46	0,53
<b>Niveau d'instruction</b>					
Non scolarisé	Primaire	1,15	1,41	1,99	1,29
	Secondaire 1	0,87	1,18	0,98	1,10
	Secondaire 2 et supérieur	0,80	1,50	1,13	<b>0,27 **</b>
<b>Génération</b>					
avant 1972	1972- 1981	<b>3,67 ***</b>	<b>2,27 **</b>	1,44	<b>3,64 ***</b>
	1982 et après	<b>4,94 ***</b>	<b>1,89 **</b>	1,95	<b>3,21 ***</b>

<b>Religion</b>					
Catholique	Aucune	-	<b>17,78 **</b>	1,06	1,45
	Traditionnelle	0,29	0,94	2,61	1,05
	Autre chrétien	<b>0,27 ***</b>	0,66	0,69	0,81
	Musulman	<b>0,11 ***</b>	<b>0,27 **</b>	0,38	<b>0,06 **</b>
<b>Homogamie ethnique</b>					
Non	homogame	1,57	0,99	0,64	0,66
<b>Ethnie</b>					
Fon (Bénin)	Adja	1,22	1,20		
	Yoruba	1,68	1,90		
	Autre ethnie	1,36	0,76		
Ewe, Mina(Togo)	Kabye			<b>3,49 **</b>	1,76
	Autre ethnie			1,62	0,72
<b>Début Cohabitation</b>					
au même moment que l'union	Avant union	-	0,99	-	0,74
	1 à 3 ans après l'union	0,60	0,73	0,96	0,83
	4 ans après l'union	0,44	0,41	0,46	<b>0,22 ***</b>
	Jamais	<b>11,76 ***</b>	<b>9,23 ***</b>	<b>9,12 ***</b>	<b>6,49 ***</b>
<b>Rang de l'union</b>					
rang 1	rang 2		<b>2,75 **</b>		<b>2,64 **</b>
<b>Statut du mari à l'entrée en union</b>					
Célibataire	Déjà marié	<b>7,54 ***</b>	<b>2,04 **</b>	1,32	1,83
	Divorcé	<b>2,91 **</b>	1,27	1,48	0,50
	Veuf		1,84	4,04	<b>0,17 **</b>
<b>Enfants</b>					
au moins un garçon	Pas de garçon	<b>2,19 **</b>	<b>2,38 ***</b>	1,48	<b>1,85 **</b>
au moins une fille	Pas de fille	1,10	1,34	<b>2,10 **</b>	<b>2,32 ***</b>
Effectifs		375	495	381	526

Tableau 6 : Régression logistique sur les risques d'union non formalisée à Cotonou et Lomé pour les hommes et les femmes (Odds Ratio)  
Source : Enquête Activité Economique dans les Ménages urbains, décembre 2012 ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS\_005\_01

Le symbole \*\*\* indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; \*\* au seuil de 5 %

<sup>4</sup> Selon la loi n° 2002-07 du Code des personnes et de la famille, la polygamie est interdite au Bénin. Cette loi est peu appliquée dans les faits ; les décrets d'application tardant à se mettre en place. Malgré la loi, le phénomène persiste comme un fait sociologique important sans cesse croissant. Mais on peut cependant penser qu'elle joue indirectement en faveur d'une non-formalisation des unions polygames.

L'absence d'enfant de sexe masculin semble jouer particulièrement en défaveur de la formalisation des unions à Cotonou pour les hommes comme pour les femmes. À Lomé l'absence de garçon joue dans une moindre mesure et pour les femmes seulement. En revanche, à Lomé pour les deux sexes, l'absence de filles augmente significativement le risque de non-formalisation.

### Ruptures d'union, quels facteurs ?

À l'autre extrémité des unions, nous nous sommes intéressés à chercher quels étaient les facteurs susceptibles d'accélérer les risques de rupture d'union par divorce ou séparation (tableau 7). Pour mieux appréhender les facteurs de cet événement, un modèle de Cox a été élaboré qui permet d'analyser les facteurs influant la durée écoulée entre le début de l'union et l'éventuelle séparation (Antoine, 2002b). Toutes les unions sont prises en considération et l'on tient compte du temps qui s'écoule entre le début d'une union et sa rupture par divorce ou jusqu'à la date de l'enquête quand l'union n'a pas été rompue, car elles restent soumises au risque de divorce. Les veuvages sont considérés comme des troncatures. Seul le temps écoulé entre le début de l'union et la date de décès du conjoint est pris en considération.

Avant d'analyser les facteurs du divorce ou de la séparation, on peut visualiser le rythme des divorces selon la durée de l'union et la nature de la formalisation de cette union (Figure 4).

La figure 4 confirme largement notre hypothèse : les unions non formalisées sont les plus instables : la moitié des unions de

ce type sont déjà dissoutes respectivement au bout de 21 ans pour les hommes et 12 ans pour les femmes à Cotonou et, à Lomé, 16 ans de durée d'union pour les hommes et 20 ans pour les femmes. La différence de rythme entre hommes et femmes dans la capitale béninoise conduit à s'interroger sur la perception qu'a chacun des sexes de ces unions consensuelles peut-être davantage valorisées par les femmes que par leur compagnon. Il apparaît nettement que le fait d'avoir célébré une cérémonie coutumière ou civile et/ou religieuse ralentit sensiblement le rythme de la rupture, avec quelques nuances entre les deux sexes et les deux villes.

Les résultats des régressions à l'aide du modèle de Cox<sup>5</sup> confirment la plus grande stabilité des unions formalisées. Ce résultat se vérifie dans les deux villes pour les femmes et les hommes. À Cotonou les personnes ayant contracté un mariage dit coutumier divorcent près de 2,3 fois moins vite que celles dont l'union est seulement consensuelle. A Lomé l'ampleur du ralentissement est encore plus importante, 4 fois moins vite. Le mariage civil ou religieux est associé à une plus grande stabilité de l'union en particulier à Lomé (divorce 16 fois plus lentement que les unions libres pour les femmes, 14 fois pour les hommes). Cette formalisation civile ou religieuse peut-être en soi un facteur de stabilité de l'union ou bien le témoignage d'un engagement fort des deux partenaires et d'une plus grande solidité du lien qui les unit. Un point de distinction entre les deux villes : les hommes qui se marient entre 20 et 30 ans à Lomé ont environ 2,6 à 3 fois moins de chance de divorcer rapidement que ceux qui ont contracté une union plus jeune. À

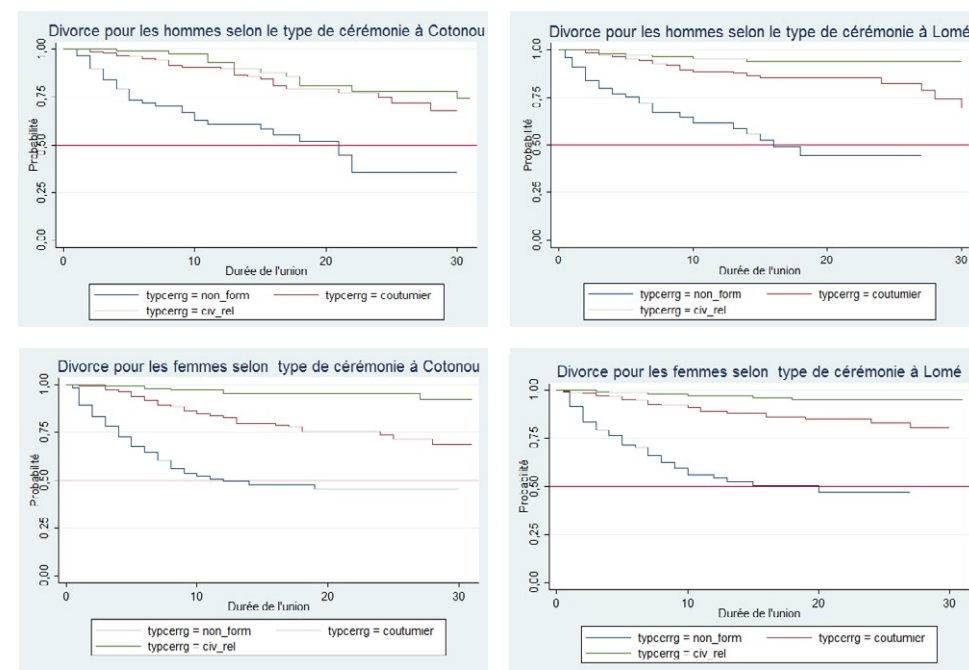


Figure 3 : Rupture d'union selon type de formalisation  
Source : Enquête Activité Economique dans les Ménages urbains, décembre 2012 ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS\_005\_01

Lomé, après 30 ans, le risque est encore plus faible (divisé par 4,8). Autrement dit, les mariages précoces chez les hommes seraient davantage destinés à rompre plus rapidement que les mariages contractés à un âge mûr. Cet effet de l'âge au mariage chez les hommes n'est pas relevé à Cotonou. Chez les femmes l'influence de l'âge d'entrée en union est moins marqué, il n'est significatif que pour les femmes qui se marient après l'âge de 30 ans à Cotonou qui voient leur risque de rupture d'union nettement ralentir (5,5 fois moins vite). L'effet de génération n'intervient

également pour les hommes qu'à Lomé : les jeunes générations divorcent moins vite que leurs aînés. Cet effet propre de l'âge se conjugue avec un effet du mariage à un âge plus avancé. Niveau d'instruction et religion n'ont guère d'influence sur le rythme du divorce. Seules les femmes à Cotonou ayant suivi le premier cycle du secondaire divorcent plus rapidement que celles qui ne sont pas allées à l'école. L'effet de la religion n'est relevé que pour les hommes protestants ou adeptes des nouvelles religions chrétiennes à Cotonou

<sup>5</sup> L'ethnie et lieu de socialisation dans l'enfance ont été pris en considération dans le modèle, mais leurs coefficients, non significatifs, ne sont pas présentés

qui se séparent deux fois moins vite que les catholiques et, à Lomé, chez les hommes de religion musulmane qui divorcent 3,4 fois plus rapidement.

Chez les femmes, tant à Cotonou qu'à Lomé, ainsi que chez les hommes à Lomé, l'homogamie ethnique ralentit de moitié les risques d'une séparation.

À Cotonou les partenaires qui n'ont jamais cohabité ont plus de risque de se séparer, environ 5 fois pour les hommes et 6 fois pour les femmes, à Lomé pour les hommes seulement et dans une ampleur moindre,

2,5 fois moins rapidement. Cela conduit à s'interroger sur la nature des unions où les conjoints n'ont jamais cohabité ; curieusement les hommes à Cotonou qui cohabitent avant de se considérer en union ont également un fort risque de divorcer rapidement (3,5 fois). À l'inverse à Lomé pour les hommes dont les unions donnent lieu à une cohabitation tardive, le risque est divisé par 4. Enfin dans les deux villes, le fait de ne pas avoir au moins un enfant ensemble, garçon ou fille, accélère le risque de la séparation.



À l'abri des grosses chaleurs, Sénégal  
Avec la hausse des températures due aux changements climatiques, les femmes s'abritent à l'ombre, mouillant leurs pagnes pour rafraîchir leur nourisson, région de Matam, Sénégal © IRD - Ina Makost, projet MOPGA (06/07/2023)

Variable Référence	Modalités	COTONOU		LOME	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Type de célébration</b>					
Aucune	Coutumier exclusivement	<b>0,43 **</b>	<b>0,39 ***</b>	<b>0,26 ***</b>	<b>0,25 ***</b>
	Civil et/ou religieux	<b>0,24 ***</b>	<b>0,09 ***</b>	<b>0,07 ***</b>	<b>0,06 ***</b>
<b>Âge au mariage</b>					
Avant 20 ans	20-24 ans	1,14	1,07	<b>0,32 ***</b>	1,17
	25-29 ans	0,87	0,61	<b>0,38 **</b>	1,66
	30 ans & plus	0,79	<b>0,18 **</b>	<b>0,21 ***</b>	1,39
<b>Génération</b>					
Avant 1972	1972-81	1,05	0,69	<b>0,44 **</b>	0,92
	1982 & après	0,90	0,68	0,34	0,97
<b>Niveau d'instruction</b>					
Non scolarisé	Primaire	0,88	1,74	2,14	0,90
	Secondaire 1	0,85	<b>2,35 **</b>	2,12	0,68
	Secondaire 2 & sup	1,40	1,16	2,78	0,75
<b>Religion</b>					
Catholique	Aucune	2,34	0,45	0,72	0,69
	Traditionnelle	0,17	0,86	0,69	1,31
	Autre chrétien	<b>0,49 *</b>	1,39	1,16	1,45
	Musulman	1,46	1,51	<b>3,41 *</b>	0,85
<b>Homogamie ethnique</b>					
Non	Oui	1,44	<b>0,53 ***</b>	<b>0,53 *</b>	<b>0,56 **</b>
<b>Début de cohabitation</b>					
Cohabite en même temps que le Mariage	Avant l'union	<b>3,53 *</b>	2,05	-	1,70
	1 à 3 ans après	1,13	1,06	1,67	1,40
	4 ans & plus après l'union	0,56	0,70	<b>0,24 ***</b>	0,41
	Jamais cohabité	<b>4,88 ***</b>	<b>6,00 ***</b>	<b>2,46 **</b>	1,45
<b>Rang de l'union</b>					
Rang 1	Rang 2 et plus	1,57	1,66	1,37	0,51
<b>Enfants</b>					
Au moins un garçon	Pas de garçon	<b>2,06 **</b>	<b>2,07 ***</b>	<b>3,66 ***</b>	<b>1,63 *</b>
Au moins une fille	Pas de fille	<b>1,91 **</b>	<b>2,45 ***</b>	<b>1,72 *</b>	<b>2,13 ***</b>
Effectifs		394	497	392	526
Nb événements		77	105	62	85

Tableau 7 : Modèle de Cox concernant le divorce à Cotonou et Lomé selon le sexe  
Source : Enquête Activité Economique dans les Ménages urbains, décembre 2012 ; programme FAGEAC ANR 10-SUDS\_005\_01  
Ce sont les valeurs de exp(B) qui sont données dans le tableau. Le symbole \*\*\* indique que la valeur est significative au seuil de 1 % ; \*\* au seuil de 5 % et \* au seuil de 10 %.

## Discussion

Le mariage est un événement important dans le parcours de vie des habitants des deux capitales de notre étude. Que ce soit à Cotonou ou à Lomé, la grande majorité des personnes est mariée au moment de nos enquêtes. Le célibat est cependant non négligeable puisqu'il concerne un quart des gens (un peu moins à Cotonou). L'analyse comparative des grandes caractéristiques du mariage dans les deux villes révèle deux modèles différents de constitution des familles : les femmes se marient nettement plus tard à Lomé qu'à Cotonou. Des similitudes s'observent cependant en ce qui concerne les types de formalisation et la mobilité matrimoniale. Dans les deux villes, une union sur quatre ne fait l'objet d'aucune formalisation. La moitié des unions est scellée uniquement de façon coutumière et n'est officialisée ni à la mairie ni à l'église ou à la mosquée. Ce résultat correspond aux témoignages que nous avons recueillis dans les entretiens individuels. Souvent, les deux personnes se déclarent mari et femme alors que la seule officialisation a consisté en une visite de la famille de l'homme à la famille de la femme. Une fois la déclaration d'intention faite, le montant de la dot est fixé ; mais cette simple démarche autorise les partenaires à vivre ensemble et à constituer leur descendance avant même son versement effectif.

Les analyses montrent également que les secondes unions donnent moins souvent lieu à une forme d'officialisation que les premières unions. Il existe une plus grande souplesse dans la procédure de mise en union lorsque celle-ci intervient après une première expérience de rupture ou de veuvage. Là encore, cet aspect revient régulièrement dans les entretiens qualitatifs. Comme le cas de Nadine, 40 ans, employée de la fonction publique à Cotonou, mariée avec un homme

divorcé et qui attend avec impatience que celui-ci se décide à lui offrir un mariage civil et religieux. Son mari s'obstine à ne pas l'épouser légalement. Il s'est contenté, quand il a appris qu'elle était enceinte de leur premier enfant, d'aller faire connaissance avec ses parents. Ce n'est que quand l'enfant est né qu'elle a quitté la maison de sa maman pour s'installer sous le même toit que lui. Au moment où nous la rencontrons, elle attend leur deuxième enfant et pense qu'elle est en droit de lui demander plus. Elle nous raconte : « *Jusqu'à présent on ne s'est pas mariés. On a fait seulement la dot hein. À l'état civil, là il a refusé parce qu'il m'a dit que sa première femme lui en a fait voir. Il n'ira plus au mariage civil. Au mariage religieux, on est en train de faire le programme, mais même là il n'est pas facile. C'est quelqu'un qui est très jaloux* ». Cela fait cinq ans qu'ils vivent ensemble et cette situation la frustre beaucoup, mais l'homme ne cède pas. Sa mauvaise expérience du mariage (sa précédente femme l'aurait trompé avec un autre homme) le rend très méfiant vis-à-vis des femmes.

À l'instar de Nadine et de son mari et conformément à ce que montrent nos analyses statistiques, beaucoup d'unions débutent avant toute forme d'officialisation. Autrement dit, les personnes se déclarent engagées dans une union avant que toute procédure ne soit lancée. Ce décalage qui peut être de plusieurs années est particulièrement vrai pour Cotonou où nous avons vu qu'il concerne la moitié des unions de rang 1 (un quart seulement à Lomé). Ce résultat est important. Il confirme les changements importants dans les modes de mises en union mis en lumière par d'autres études récentes dans d'autres pays (Calvès et N'Bouké, 2011 ; Mondain *et al.* 2009 ; Le Grand et Younoussi, 2009).

Contrairement à l'idée commune que l'on se fait des relations sociales et amoureuses dans les grandes villes, l'instabilité matrimoniale est relativement faible : peu d'individus ont connu deux unions (moins de 7 % pour les hommes, 3 % pour les femmes). La plupart des unions que nous ont relatées les individus sont des unions monogames qui sont toujours en cours et la polygamie, considérée comme une pratique fréquente, est en fait peu déclarée. Il est probable qu'une part des unions polygames demeurent non formalisées (et non déclarées à l'enquête) et échappent ainsi à notre visibilité. Il est vrai que cette pratique reste très ancrée dans les récits. Les femmes notamment craignent beaucoup le fait que leur mari puisse prendre une autre épouse ou, pour le moins, qu'il développe une liaison durable avec une autre femme. Même quand elle ne dit pas son vrai nom, la polygamie est souvent perçue comme une menace par les femmes.

L'absence de formalisation des unions apparaît comme une tendance plus marquée chez les jeunes générations. Celles-ci, bien plus que leurs aînées, tardent à engager toute forme de procédure que ce soit. Le constat est plus net à Lomé où il semble que la rupture générationnelle en matière de formation des unions soit plus effective. Manque de moyens ou nouvelle perception de l'engagement matrimonial ? Il est probable que la réalité se situe à l'interface de ces deux logiques. Sans surprise, la probabilité de faire un mariage civil est fortement associée au niveau d'éducation : plus les personnes sont éduquées et ont des chances d'exercer un emploi dans le secteur moderne formel, plus elles sont à même de connaître les intérêts légaux qu'elles peuvent tirer d'une telle situation (en cas de divorce ou de veuvage par exemple). D'autres facteurs influencent le

fait de se trouver dans une union consensuelle comme l'absence d'enfant, en particulier de sexe masculin, ou la non-cohabitation. Le premier facteur souligne toute l'importance de la fonction de reproduction biologique du mariage encore aujourd'hui (Rivière, 1990).

Les unions formalisées apparaissent plus stables que les unions non formalisées. Notre hypothèse de départ se trouve ainsi vérifiée. Les unions consensuelles, du moins dans les villes étudiées, sont le signe d'une plus grande fragilité du lien qui relie les conjoints alors que les cérémonies civiles et religieuses traduisent une plus forte cohésion entre le mari et la femme et garantissent une meilleure pérennité de l'union. Ces deux types de cérémonie qui marquent la formation de l'union sont par ailleurs davantage le fait des personnes qui se marient tard et qui ont donc acquis une certaine maturité. Ce résultat va à l'encontre de ce qui a pu être observé ailleurs en milieu rural, où les unions consensuelles apparaissent aussi stables que les autres (Le Grand et Younoussi, 2009). Ceci souligne que de telles unions ne renvoient certainement pas aux mêmes réalités dans les villes. Il serait intéressant de creuser cet aspect à partir de données qualitatives notamment.

## Conclusion



Fresque murale Cotonou - juillet 2023 Artistes Lionel Davinci, Jeff, Saphir, Régis  
Crédit Photo est : Agnès Adjmagbo

L'étude des modes de mise en union dans les capitales togolaise et béninoise et de leur devenir souligne toute la complexité du mariage en milieu urbain ouest-africain. Si des tendances similaires s'observent dans les deux villes, nos données montrent que des différences d'intensité obligent à nuancer l'existence d'un modèle matrimonial et familial côtier, homogène. À Lomé, il semble que les modèles familiaux s'orientent de façon beaucoup plus nette qu'à Cotonou vers une certaine dérégulation de la mise en union notamment chez les jeunes générations. Cette tendance ancienne (Thariat, 1999) est probablement à mettre en lien avec la grande indépendance économique des femmes dans cette ville (Toulabor, 2012) ; indépendance souvent difficilement conciliable avec les obligations qu'impliquent l'entrée en union, surtout pour les femmes. Les règles de mise en union, conformément à ce qui se dit dans la littérature scientifique actuellement, changent donc effectivement, même à Cotonou. S'il est difficile de trancher sur les logiques qui président à ces changements : manque de moyens des intéressés, nouvelle conception de l'engagement marital ou réel désir d'indépendance vis-à-vis de l'institution matrimoniale, ces pratiques sont néanmoins révélatrices d'importants changements dans les relations femmes et hommes et elles méritent d'être analysés plus à fond.

Il est certain que l'allongement du célibat, les difficultés économiques quotidiennes auxquelles sont confrontés les ménages en milieu urbain, mais aussi les progrès enregistrés ces dernières années en matière de scolarisation des femmes, génèrent des formes nouvelles de relations amoureuses entre les hommes et les femmes et contribuent à faire du mariage dans cette partie du monde peut-être plus qu'ailleurs, une institution en redéfinition permanente.

### Pourquoi publier cet article ici ?

Cet article est l'une des nombreuses productions tirées d'un projet ANR mené en Afrique de l'Ouest sur les dynamiques familiales. Le projet de publication dans une revue est resté sans suite après qu'une première tentative ait été rejetée. Les auteur-es qui avaient prévu d'enrichir le texte en intégrant de nouvelles analyses ont finalement choisi une tout autre stratégie et mis de côté cette version. Sa publication dans les Impromptus a été l'occasion de reprendre le texte sous une forme améliorée et de partager ainsi le fruit d'un travail collectif qui éclaire les pratiques entourant les unions dans ces sociétés urbaines d'Afrique de l'Ouest.

**Adjamagbo A., Antoine P, Delaunay V.**

- 2004, Naissances prémaritales au Sénégal : confrontation de modèles urbain et rural, Cahiers québécois de démographie, Vol. 33, N°2, automne 2004, p. 239-272.

**Antoine P.**

- 2002a, Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique, in Caselli G., Vallin J. et Wunsch G. (eds), Démographie : analyse et synthèses. Volume II : Les déterminants de la fécondité, INED, Paris, p. 75-102

**Antoine P.**

- 2002b, L'approche biographique de la nuptialité : application à l'Afrique, in Démographie : analyse et synthèses. Volume II : Les déterminants de la fécondité sous la direction de G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch, INED, Paris, p. 51-74

**Antoine P., Adjamagbo A., Amétépé F., Béguy D, Dial F.B., Ferrand M., Tichit C.**

- 2006, Unions et désunions : les histoires d'amour ne sont jamais simples in Antoine P. et Lelièvre E. (eds) Le passage des seuils, observation et traitement du temps flou, Paris, collections de l'INED, Méthodes et savoirs, p. 61-86.

**Attané, A.**

- 2007, Choix matrimoniaux : le poids des générations. L'exemple du Burkina Faso. In Antoine P. (ed.), Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle, Paris, Ceped, p. 167-195.

**Béguy D.**

- 2009, The impact of female employment on fertility in Dakar (Senegal) and Lome (Togo) Demographic Research, volume 20, article 7, pages 97-128, <http://www.demographic-research.org/volumes/vol20/7/doi:10.4054/demres.2009.20.7>

**Bledsoe C., Cohen B. (eds)**

- 1993, Social Dynamics of Adolescent Fertility in Sub-Saharan Africa, National Research Council, Washington, DC: National Academy Press.

**Bledsoe C., Pison G. (eds)**

- 1994, Nuptiality in sub-Saharan Africa. Contemporary anthropological and démographique perspectives, Oxford, Clarendon Press.

**Calvès A. E. , Kobiané J-F., Martel E.**

- 2007, Changing Transition to Adulthood in Urban Burkina Faso Journal of Comparative Family Studies; Spring 2007; 38, 2; CBCA Complete, pp. 265-283.

**Calvès A.-E. , N'Bouké. A.**

- 2011, « Quitter le célibatorium : Relations informelles, unions libres et premier mariage à Ouagadougou », Sixième conférence sur la Population Union pour l'Étude de la Population Africaine (UEPA), La Population Africaine : Passé, Présent et Futur, Ouagadougou, Burkina Faso 5-9 décembre.

**Cox D. R.**

- 1972, Regression models and life tables, Journal of royal statistical society. B34, p. 187-220.

**Delaunay V.**

- 1994, L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais, Paris, CEPED, Les Études du CEPED, n°7, 326 p.

**Delaunay V., Guillaume A.**

- 2007, Sexualité et mode de contrôle de la fécondité chez les jeunes en Afrique subsaharienne. In Adjamagbo A., Msellati P. et Vimard P. et al., (eds.) Santé de la reproduction et fécondité dans les pays du Sud. Nouveaux contextes et nouveaux comportements », Louvain la Neuve, Academia- Bruylant, p. 214-267.

**De Vreyer P., Roubaud, F. (dir)**

- 2013, Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne, Paris, IRD/AFD, 456 p.

**Dijoux Elisabeth**

- 2001, Accès des femmes au foncier et changement des comportements de procréation dans le Sud-Bénin, Thèse de doctorat en démographie, IEP, Paris, 374 p

**Gendreau F., Gubry F.**

- 1988, La nuptialité en Afrique : Niveaux, tendances et caractéristiques socio-démographiques, in: UIESP (ed) Congres africain de population, Dakar, p. 5.1.1-5.1 18.

**Gruénais M.E., Lacombe B.**

- 1983, Nuptialités. Statéco n°35, p. 58-78

**Hertrich V.**

- 2007, Le mariage quelle affaire ! Encadrement social et privatisation de l'entrée en union en milieu rural malien. Sociologie et Sociétés, XXXIV (2), pp. 119-150.

**Hertrich, V.**

- 2013, Feer Unions, More Complex Itineraries ? Male Premarital Life in Rural Mali, Journal of Comparative Family Studies, Vol XXXIV, May-June (3), p. 361-385.

**Lacombe B.**

- 1987, Le deuxième bureau, Secteur informel de la nuptialité en milieu urbain congolais, Statéco, n°35, p. 37-57.

**LeGrand T., Younoussi Z.**

- 2009, Consensual Unions in Burkina Faso: Trends and Determinants, Canadian Studies in Population, Vol. 36, 3-4, Fall/Winter, p. 267-294.

**Lessault D. et Diagne A.**

- 2007, « Émancipation résidentielle différée et recomposition des dépendances intergénérationnelles à Dakar », Collection « Regard sur », CEPED, 45p

**Locoh T.**

- 2002, Les facteurs de la formation des couples in Caselli G., Vallin J. et Wunsch G. (eds), Démographie : analyse et synthèses. Volume II : Les déterminants de la fécondité, INED, Paris, pp. 103-142.

**Locoh T., Pilon M., Assogba L.**

- 1990, Les unions au Togo : Changements et permanences. Etudes Togolaises de Population n°15, Université du Bénin, URD, Lomé, 105 p.

**Meekers, D., & Calvès, A. E.**

- 1997. 'Main' girlfriends, girlfriends, marriage, and money: the social context of HIV risk behaviour in sub-Saharan Africa. Health Transition Review, 361-375.

**Meekers D.**

- 1992, The Process of Marriage in African Societies: A Multiple Indicator Approach Population and Development Review, Vol. 18, No. 1 (Mar., 1992), p. 61-78

**Mensch B. S., Grant M. J., Blanc A. K.**

- 2006, The Changing Context of Sexual Initiation in Sub-Saharan Africa, Population and Development Review, Vol. 32, No. 4 (Dec., 2006), p. 699-727.

**Mondain N., Delaunay V., Adjamagbo A.**

- 2009, « Maternité et mariage en milieu rural sénégalais : quel avenir pour les mères célibataires ? », dans C. Gourbin (dir.), Santé de la reproduction au Nord et au Sud. De la connaissance à l'action, Actes de la Chaire Quetelet 2004, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, p. 111-130.

**National Research Council**

- 2005, Growing Up Global: The Changing Transitions to Adulthood in Developing Countries, Cynthia B. Lloyd (Ed.), Panel on Transitions to Adulthood in Developing Countries, The National Academic Press, Washington DC. 736 p.

**Pilon M.**

1990, Nuptialité et système matrimonial chez les Moba-Gourma du Nord-Togo, Etudes Togolaises de Population N°15, Lomé, p. 34-53.

**Pison G.**

1989, Nuptialité en Afrique au sud du Sahara : changements en cours et impacts sur la fécondité, Population, vol 44, n° 4-5, p. 949-959.

**Quesnel A., Vimard P.**

- 1984, Groupes de production et de reproduction démographique en économie de Plantation : le plateau de Dayes (sud-ouest Togo), Actes du colloque de l'AIDELF sur Les Familles d'aujourd'hui, p. 513-521.

**Rivière C.**

- 1990, Union et procréation en Afrique. Rite de la vie chez les Ewé du Togo, L'Harmattan, Paris, 223 p.

**Tabutin D., Schoumaker B.**

- 2004, La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique, Population, Vol 59, n° 3-4, p. 519-621.

**Thiriart M-P.**

- 1998, Faire et Défaire les liens du mariage : évolution des pratiques matrimoniales au Togo, Les Études du CEPED, n° 16, Paris, 295 p.

**Thiriart M-P.**

- 1999, Les unions libres en Afrique subsaharienne. Cahiers québécois de démographie, Vol 28, n° 1-2, p. 81-115.

**Toulabor C.**

- 2012 Les Nana Benz de Lomé. Mutations d'une bourgeoisie comprador, entre heur et décadence, Afrique Contemporaine n° 244, 2012/4 pp. 69-80.

**URD**

- 2002, Famille, migrations et urbanisation au Togo. Fascicule 1 : Résultats de l'enquête qualitative, Lomé, 118 p. + annexes

**Vimard P.**

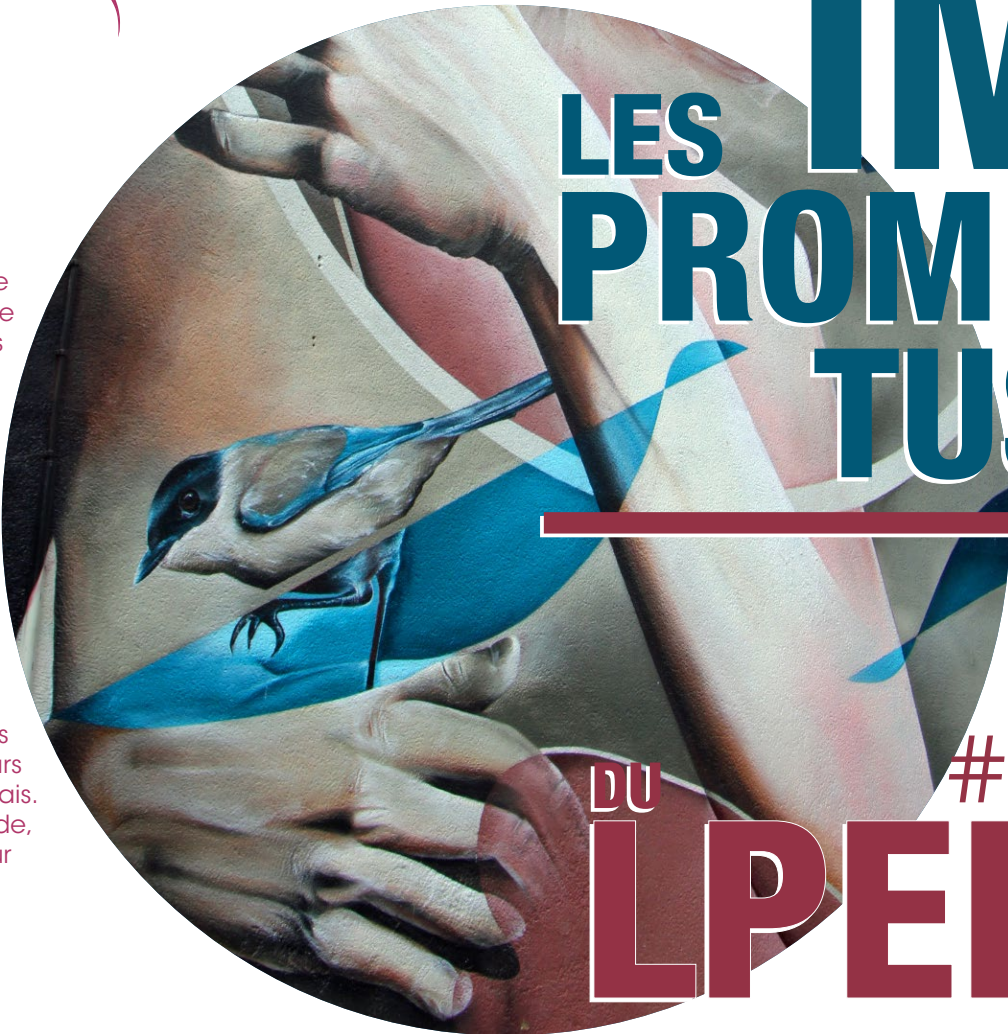
- 1984, L'évolution des structures matrimoniales : facteur de changement social et déterminant de la fécondité. Un exemple en Afrique de l'Ouest, in Antoine P., Herry C., Podlewski A., Vimard P. (eds), La nuptialité en Afrique : études de cas. Paris, ORSTOM, 1984, p. 89-120.



Publier ou périr ("publish or perish"), c'est l'équation à laquelle sont confronté.e.s tous, toutes les chercheur.e.s, ingénieur.e.s de recherche. Pas de financement ou de promotion possibles sans une bonne évaluation de son travail, et pas de bonne évaluation sans un nombre conséquent de publications dans des revues reconnues, à impact factor. Ne pas publier c'est ne pas exister. Cela induit une forte concurrence entre chercheur.e.s, ingénieur.e.s et favorise l'émergence de revues scientifiques avec des modèles économiques abusifs (les revues prédatrices). Pour répondre à cette injonction de publication, les chercheur.e.s, ingénieur.e.s se plient aux exigences des revues. Les formats des articles sont imposés (le plan, le nombre de mots...), l'anglais est devenu dans certaines disciplines la seule langue de publication reconnue. Les articles sont parfois retravaillés pendant plusieurs années avant d'être finalement publiés (ou refusés). Il est de plus en plus fréquent que les revues fassent payer les laboratoires de recherche, les institutions de recherche pour la publication. Une fois publiés, les articles n'appartiennent plus aux auteur.e.s, et très souvent encore, ils ne sont accessibles aux lecteurs et lectrices (individus ou institutions) que moyennant paiement ou abonnement.

Vous l'aurez compris, publier n'est pas une mince affaire. Une des conséquences de ce système est que nous, chercheur.e.s, ingénieur.e.s de recherche nous avons tous dans nos tiroirs et dans nos disques durs des articles de très bonne qualité que nous ne publierons peut-être jamais. Certains ont été soumis et refusés malgré leur qualité: la sélection est rude, le nombre de soumissions pour une même revue est bien supérieur à celui des places possibles dans un numéro de revue. Certains articles ont un format qui ne conviennent pas aux revues : ils sont trop pointus, trop interdisciplinaires, écrits dans une langue qui ne se publie pas faute d'audience....

D'autres ont été soumis, acceptés, relus, corrigés et jamais publiés, faute de financement.



# LES IMPROMPTUS

DU #08  
LPED

#08  
LES IMPROMPTUS  
DU LPED

## DIGRESSIONS

Édition scientifique :  
Julie Cardi, Mélanie Favrot, Bénédicte Gastineau, Didier Genin, Valérie Golaz et Christine Robles



ISBN : 979-10-96763-15-3  
EAN : 9791096763153



---

Les impromptus du LPED

Digressions

---

Éditeurs scientifiques

Julie Cardi, Mélanie Favrot, Bénédicte Gastineau, Didier  
Genin, Valérie Golaz et Christine Robles

---

Éléments de catalogage

Digressions. Les Impromptus du LPED n°8  
Laboratoire Population-Environnement-Développement,  
UMR 151 (AMU – IRD), Marseille.

ISBN : 979-10-96763-15-3

Creative Commons - BY - NC - SA

[www.lped.fr](http://www.lped.fr)